

CONVENTION D'HEBERGEMENT FOYER NAZARETH



101, rue Olivier de Serres
75015 PARIS
Tél. 01 48 28 21 38 - Fax 01 45 33 10 04
Email foyer.nazareth@wanadoo.fr

Le foyer Nazareth est géré par une association formée entre la congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Louis et des laïcs.

Une directrice assure la gestion quotidienne du foyer.

Le Foyer est réservé en priorité aux étudiantes âgées de 18 à 25 ans (sauf dérogation parentale pour celles qui ont 18 ans dans l'année) s'engageant sur l'année universitaire. Le foyer procure aux résidentes un cadre propice au travail dans le calme et favorise les échanges.

Les Sœurs de la Charité de Saint-Louis, la directrice et son équipe assurent l'accueil et sont à la disposition des résidentes pour les recevoir et les écouter.

En début d'année, il est demandé aux résidentes de participer à une réunion de démarrage **obligatoire**. La présence de chacune est indispensable. Des rencontres conviviales, autour d'un buffet, sont proposées dans l'année, notamment à Noël.



OUVERTURE Le foyer est ouvert toute l'année (sauf la dernière semaine de juillet et le mois d'août) y compris le week-end.

INSCRIPTION  **Inscriptions pour l'année universitaire :**

L'étudiante doit pouvoir justifier de sa nationalité (les étudiantes étrangères doivent justifier de leur situation régulière en France) et d'une inscription universitaire.

Les étudiantes s'engagent pour **une année universitaire** de septembre à juin (**à titre exceptionnel et avec accord de la directrice pour un semestre**).

La résidente doit verser des arrhes dont le montant est équivalent à un mois de redevance lors de la demande d'inscription.

Ces arrhes seront déduites du premier versement de la redevance devant intervenir le 5 du mois.

En cas de désistement avant l'entrée au Foyer :

- Plus de 2 mois avant le début de l'hébergement : remboursement intégral des arrhes
- Moins de deux mois : totalité des arrhes retenues par le Foyer

Un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance est joint à la demande d'inscription. Il sera rendu intégralement à la fin de l'année scolaire si la chambre est rendue dans l'état où elle a été fournie et/ou s'il n'y a pas d'impayé lors du départ de la résidente. La restitution du dépôt de garantie, en tout ou partie se fera au plus tard dans le mois suivant le départ de l'étudiant.

En cas de désistement en cours d'hébergement : L'étudiante s'engage à ne pas quitter le foyer en cours d'hébergement sans motif grave validé par la Direction.

En cas de départ inopiné, l'intégralité du dépôt de garantie reste acquise au foyer.

Le mois intégral est dû quelle que soit la date effective d'entrée ou de départ.

Δ Par exception pour le mois de juin, la redevance peut être calculée à la quinzaine : arrivée ou départ entre le 1er et le 15, la moitié de la redevance est due ; arrivée ou départ entre le 16 et le 30, redevance intégrale due.

La redevance doit être acquittée **au plus tard le 5 du mois**.

L'inscription peut être renouvelée pour l'année universitaire suivante avec l'accord de la directrice et des Sœurs de la Charité de St-Louis.

Inscriptions pour les trois premières semaines de juillet ou pour un séjour de passage (fonction des disponibilités) :

Pendant cette période, le foyer reçoit des jeunes filles d'horizons divers.

La redevance est à la nuit, à la quinzaine ou au mois.



ARRIVEES ET DEPARTS DU FOYER



Les arrivées au Foyer se font du lundi au samedi à partir de 14 heures et les départs avant 12 heures. Arrivées possibles le dimanche pour les anciennes résidentes.



HORAIRES

Le foyer est ouvert jusqu'à 1 heure du matin en semaine (horaires libres le week-end). L'ouverture de la porte d'entrée se fait par l'intermédiaire d'un badge **personnel** donné à l'arrivée de l'étudiante.

ABSENCES

Aucun contrôle n'est exercé sur les sorties des jeunes du foyer.

La Direction du Foyer ne saurait en aucun cas assumer la responsabilité des accidents, de quelque nature qu'ils soient, survenus au cours de ces sorties.



ACCUEIL DE TIERS ET VISITES

Toutes les visites doivent être annoncées à l'accueil ou à la Directrice. Lors de l'entrée initiale dans les lieux ou du départ, la famille et/ou les amis peuvent accompagner les jeunes filles dans leurs chambres.

Δ Il est interdit de "prêter" sa chambre à quiconque : amies, famille...

Pour des raisons de sécurité, SEULES LES RESIDENTES ont accès à leur chambre.

- ✓ Les invités sont uniquement admis dans la pièce mise à disposition par l'accueil, la salle d'études ou la salle à manger. **La présence d'une personne extérieure dans une chambre pourra, en fonction de sa gravité et sur la décision de la direction aller de l'avertissement jusqu'au renvoi temporaire ou définitif de la jeune fille.** Toute personne invitée doit respecter le calme et prendre congé avant 22 h.



CHAMBRES

Les étudiantes sont responsables de leur chambre. Elles en assurent l'entretien. **Elles fournissent** leur literie.

Elles peuvent décorer leur chambre en utilisant uniquement les épingles de signalisation mises à leur disposition (ne rien utiliser d'autre).

Un état des lieux est fait en début et en fin d'année. Une participation financière, prise sur le dépôt de garantie, sera retenue en cas de dégradation.

Les chambres doivent être fermées à clef. Il est conseillé de ne pas y garder des objets de valeur. Le foyer n'est pas responsable des objets personnels.

Δ Pour des questions de sécurité et/ou de vérifications, la directrice et les Sœurs peuvent être amenées à entrer ou à faire entrer dans les chambres sans avoir pu prévenir au préalable les jeunes filles. Les personnes extérieures ne sont jamais laissées seules dans les chambres.



INFORMATIQUE ET ACCES INTERNET

L'entrée en vigueur de la loi HADOPI nous a contraints à reconsidérer le système de connexion internet. Le Foyer Nazareth a choisi la société WIFIRST pour délivrer cette prestation en haut débit illimité.

Le dispositif de connexion permet de prémunir la responsabilité du Foyer en cas de téléchargements illégaux opérés à son insu et permet de proposer une bonne qualité de connexion, accessible dans chacune des chambres.

WIFIRST propose 2 formules d'abonnement à 14.99€ ou 19.99€ par mois.

Le Foyer met à disposition des étudiantes un ordinateur dans la salle d'études.


En revanche, il est formellement interdit de sauvegarder sur le disque dur, installer des programmes ou logiciels, brancher des modems, transformateurs...

Une imprimante est disponible à l'accueil, une participation financière est demandée pour les photocopies ou impressions.

ΔLe Foyer décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement du réseau ou de la non disponibilité du réseau lié aux ordinateurs portables eux-mêmes.

Le service clients de la société WIFIRST est joignable 7 jours sur 7.

ESPACES COMMUNS Les locaux communs sont nettoyés par le personnel du Foyer, cependant pour le bien-être de toutes, il est nécessaire que chacune y participe.

 Une chapelle est accessible dans la communauté des Sœurs, elle est ouverte à toutes celles qui souhaitent se recueillir.



SALONS :

Une salle de télévision et une salle d'études sont à la disposition des étudiantes. L'apport de nourriture est interdit dans ces espaces.



CUISINE ET SALLE A MANGER:



Elles disposent du matériel nécessaire à la préparation des repas par elles-mêmes. Après usage, les ustensiles de cuisine, les plaques de cuisson, la cuisinière, doivent **impérativement être nettoyés** pour le confort de toutes.

Pour la conservation des denrées alimentaires, chaque résidente dispose d'un casier dans des réfrigérateurs modulaires (qu'elles peuvent cadenasser pour les casiers qui ne disposent pas d'une clef).

La table utilisée doit absolument être essuyée et la chaise rangée.



BUANDERIE : Une machine à laver et un sèche-linge sont à la disposition des étudiantes. Une table à repasser et un fer à repasser sont disponibles.



DOUCHES ET TOILETTES :

Ces locaux doivent être laissés propres après usage.

ASCENSEUR : Il ne doit être utilisé que lors de transport de charges lourdes (bagages).



SELECTION DES DECHETS :

Les déchets doivent être obligatoirement triés et mis dans les poubelles respectives.



CONSIGNES DE SECURITE ET CONSIGNES GENERALES



VIDEO SURVEILLANCE Le Foyer Nazareth est placé sous vidéo surveillance afin de renforcer la sécurité des accès et circulations dans son enceinte. En cas de nécessité, les films enregistrés sont visionnés par les personnes accréditées.

DANS LE FOYER POUR DES RAISONS DE SECURITE ET/OU D'HYGIENE :



TABAC : IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS L'ENSEMBLE DU FOYER : CHAMBRES ET LOCAUX COMMUNS (sauf jardin)



ALCOOL : IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'INTRODUIRE ET DE CONSOMMER DE L'ALCOOL DANS L'ENSEMBLE DU FOYER

DANS LES CHAMBRES SONT AUTORISES LES ORDINATEURS PORTABLES MAIS POUR DES RAISONS DE SECURITE ET/OU D'HYGIENE IL EST INTERDIT :

- D'installer un poste de télévision
- D'utiliser tout appareil chauffant à l'électricité (fer à repasser, bouilloire, radiateur...) ou utilisant une flamme (camping-gaz, bougies, lampes à pétrole),
- De manger
- De déposer des objets sur les radiateurs
- De faire sécher du linge
- D'accueillir des personnes extérieures



BADGE D'ACCES

Seules les personnes résidentes ont un badge.

Le badge est strictement personnel et ne doit en aucun cas être confié à des tiers (familles, amis). Une caution de 10 euros rendue à la restitution du badge est requise.

